



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E37487

VALABLE JUSQU'AU 14/11/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/04/1994

Forme juridique : SARL

Capital : 24 697

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC REIMS 394 537 211

Siret : 394 537 211 00028

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4402359

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 164752870001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 164752870001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : BAT-CONSEIL

Sigle : BAT-CONSEIL
Z.A. ENTREE DES VERRIATS
4 RUE DES VERRIATS
51500 CHAMPFLEURY

Téléphone : 03 26 84 88 69

Portable :

Site Internet : www.bat-conseil.com

E-mail : bat-conseil51@orange.fr

Responsabilité légale :
GRENIER THIERRY GÉRANT / MOREL ALAIN GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	18/10/2022
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	18/10/2022
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	07/10/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	18/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.